



Maison des Sports de la Somme
2 rue Lescouvé – 80000 Amiens
Tél : 06 50 59 94 22
Mail : secretariat.cdtt80@gmail.com
<https://www.cdtt80.com>

REGLEMENT DE L'OPEN FEMININ MARIE CLAIRE COTTRELLE

Version du 10/09/2025

Le présent règlement précise les modalités de compétition définies par le comité directeur départemental (comme prévu par les règlements sportifs fédéraux).

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à toutes joueuses de la Somme, licenciées FFTT compétitions ou loisirs, ou non licenciées, jeunes, adultes et vétérans. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours (licence).

Les règlements fédéraux seront appliqués. Les participantes non licenciées seront couvertes par une licence évènementielle.

Le droit de participation est de 8€. Il n'est autorisé qu'une seule série par joueuse.

ARTICLE 2 : CONDITIONS MATERIELLES

Les balles plastiques blanches homologuées ITTF seront fournies par le CD Somme.

ARTICLE 3 : SERIES ET COEFFICIENT

Série A : loisirs et non licenciées jeunes jusqu'à cadettes

Série A' : loisirs et non licenciées juniores et adultes

Série B : 500 points compétitions

Série C : classées 501 à 599

Série D : 600 et plus

Le coefficient de la compétition est de 0.5.

La commission féminine départementale se garde le droit de pouvoir ajuster les séries.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- La compétition se déroulera sur une demi-journée (de 14h à 19h - pointage à 13h30).
- Les compétitrices seront disposées dans le tableau en fonction de leur classement officiel pour les licenciées compétition.
- Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

- Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :
 - Poule de 3 ou 4 joueuses
 - Tableau éliminatoire pour chaque série.
- Chaque joueuse ne pourra participer qu'à une seule série, soit celle correspondant à ses points, soit une catégorie supérieure.
- Les places 3-4 seront jouées.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

- En poule, l'arbitrage sera effectué par la 3eme joueuse, en tableau par la perdante de la partie précédente.
- Le Juge arbitre désigné par le Comité pourra prendre toutes les décisions assurant le bon déroulement de la compétition.

ARTICLE 6 : RESULTATS ET RECOMPENSES

- Les résultats des séries loisirs et non licenciées ne seront pas remontés sur SPID.
- Une dotation en chèque cadeaux sera assurée dans chaque série.

Cet open se veut avant tout convivial, chaque participante recevra un cadeau.
Un trophée récompensera le club le plus représenté.

ARTICLE 7 : INSCRIPTION ET REGLEMENT

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Le paiement des inscriptions doit être fait avant la compétition,
- par chèque à l'ordre du CD SOMME TT
- ou par virement, sur : CD SOMME TENNIS DE TABLE
avec comme référence : open féminin + nom et/ou club
IBAN FR76 1027 8026 3100 0202 1060 166 BIC CMCIFR2A

Le règlement par virement est à privilégier (il doit être effectué au plus tard 48h avant la compétition).

Les engagements (la fiche d'inscription lisiblement et complètement remplie) et le règlement sont à faire parvenir pour le lundi précédent la compétition à :

Eric Lavoisier 7 rue d'Hamelet, 80800 Villers Bretonneux
email : ericlavoisier@orange.fr

